

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du mardi 08 avril 2025

Date de convocation : 03/04/2025
Date d'affichage : 03/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 4 mars à 20H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Procurations : 3
Nombre de votants : 14

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur Georges MARCOS Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF

Étaient absents excusés :

Monsieur Bernard THIREAU donne son pouvoir à Madame Florence CHASSE.
Monsieur David LECARPENTIER donne son pouvoir à Monsieur Georges MARCOS.
Monsieur Fabrice RILBARD donne son pouvoir à Monsieur Antoine CORBEAU.

Étaient absents non excusés :

La séance est ouverte à 20H33.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSE a été élue secrétaire de séance.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal valident le procès-verbal de la séance du 04 mars 2025.

Anaïs LAUTRU est arrivée à 21H10.

1 : DELIBERATION 2025-015 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

- **Fonctionnement**

	Chapitres	Montants en euros
Dépenses	011 – Charges à caractère général	325 550,00 €
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	389 500,00 €
	014 – Atténuation de produits	3 000,00 €
	65 – Autres charges de gestions courantes	68 805,00 €
	66 – Charges financières	6 372,86 €
	67 – Charges exceptionnelles	500,00 €

	68 – Dotations aux provisions	1 500,00 €
	023 – Virement à la section d'investissement	318 241,69 €
	042 – Opération d'ordre transfert entre sections	21 732,18 €
	Total des dépenses	1 135 201,73 €

Recettes	013 – Atténuation de charges	7 000,00 €
	70 – Produit des services / domaines / Ventes diverses	82 100,00 €
	73 – Impôts et Taxes	290 924,00 €
	731 – Fiscalité locale	382 066,00 €
	74 – Dotation et participation	182 742,00 €
	75 – Autres produits de gestions courantes	55 000,00 €
	78 – Reprises amortissement / dépréciation / provision	2 000,00 €
	002 – Résultat reporté	133 369,73 €
	Total des recettes	1 135 201,73 €

- **Investissement**

	Chapitres	Montants en euros
Dépenses	204 – Subventions d'équipement versées-	96 000,00 €
	21 – Opération d'équipement	435 500,00 €
	26 – Participations et créances rattachées	1 700,00 €
	16 – Emprunts et dettes assimilées	148 372,44 €
	001 – Solde d'exécution négatif	540 962,14 €
	Total des dépenses	1 222 534,58 €
Recettes	10 – Dotation, fonds divers et réserve	552 962,14 €
	13 – Subvention d'investissement	28 800,03 €
	16 – Emprunts	298 530,54 €
	040 – Opération d'ordres entre section	21 732,18 €
	024 – Produit des cessions d'immobilisation	2 268,00 €
	021 – Virement de la section d'exploitation	318 241,69 €

Total des recettes	1 222 534,58
---------------------------	---------------------

Les opérations d'équipement sont réparties de la manière suivante :

10036 – Voirie et Réseaux.....	72 000,00 €
10047 – Acquisition de matériel	12 500,00 €
10051 – Réserves foncière	1 000,00 €
10065 – Rénovation énergétique de la salle des fêtes	150 000,00 €
10066 – Construction pavillon locatif	200 000,00 €

Article 1^{er} : Adopter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget Commune comme détaillé ci-dessus

Article 2 : Voter les crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Article 3 : Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7,50 %
- Investissement 7,50 %

Décision :

A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	13	Contre	1	Abstention	0
------	-----------	--------	----------	------------	----------

2 : DELIBERATION 2025-016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT LE COTEAU DU DOMAINE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

- **Fonctionnement**

	Chapitres	Montants en euros
Dépenses	65 – Autres charges de gestions courantes	5,00 €
	042 – Opération d'ordre transfert entre sections	48 481,00 €
	002 – Résultat fonctionnement reporté	2 536,83 €
	Total des dépenses	51 022,83 €
Recettes	70 – Produits de services	2 536,83 €
	75 – Autres produits de gestions courantes	5,00 €
	042 – Opération d'ordre transfert entre sections	48 481,00 €

	Total des recettes	51 022,83 €
--	---------------------------	--------------------

• **Investissement**

	Chapitres	Montants en euros
Dépenses	040 – Opération d’ordre transfert entre sections	48 481,00 €
	Total des dépenses	48 481,00 €
Recettes	040 – Opération d’ordre transfert entre sections	48 481,00 €
	Total des recettes	48 481,00 €

Article 1^{er} : Adopter le budget primitif de l’exercice 2025 du budget lotissement Côteau du Domaine comme détaillé ci-dessus

Article 2 : Voter les crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d’investissement

Décision :

A l’unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	-----------	--------	----------	------------	----------

3 : DELIBERATION 2025-017 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT BEAUSOLEIL

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

	Chapitres	Montants en euros
Dépenses	011 – Charges à caractère général	387 998,00 €
	65 – Charges de gestion courante	5,00 €
	042 – Opération d’ordre transfert entre sections	109 735,00 €
	002 – Résultat reporté	2 375,05 €
	Total des dépenses	500 113,05 €
Recettes	75 – Autres produits de gestions courantes	5,05 €
	042 – Opération d’ordre transfert entre sections	500 108,00 €
	Total des recettes	500 113,05 €

- **Investissement**

	Chapitres	Montants en euros
Dépenses	040 – Opération d’ordre transfert entre sections	500 108,00 €
	Total des dépenses	500 108,00 €
Recettes	040 – Opération d’ordre transfert entre sections	109 735,00 €
	001 – Solde d’exécution positif reporté	390 373,00 €
	Total des recettes	500 108,00 €

Article 1^{er} : Adopter le budget primitif de l’exercice 2025 du budget lotissement Beausoleil comme détaillé ci-dessus

Article 2 : Voter les crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d’investissement

Décision :

A l’unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

4 : DELIBERATION 2025-018 – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2024

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB) : **43,25 %**
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB) : **40,05 %**
- Taxe d’habitation des résidences secondaires : **15,95 %**

Après débats et échanges les membres du conseil municipal adoptent les taux pour 2025.

Décision :

A l’unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

5 : DELIBERATION 2025-019 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Florence CHASSE

Expose :

Suite à la réception des différentes demandes de subventions par les associations et après avis de la commission vie associative, il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes.

A noter que lors des votes,

Monsieur Anthony ROULLIER s'est retiré du vote pour la subvention versée à AFM – Téléthon – Coordination 53

Madame Anaïs LAUTRU s'est retirée du vote pour la subvention versée au cyclo club Belloudoniens

Monsieur Georges MARCOS s'est retiré du vote pour la subvention versée à l'ADMR

Subvention Adhésion	Domiciliation de l'association	Structure	Montant versé en 2024	Montant demandé en 2025	Montant Subvention 2025
Subvention	Commune	E.S.B Beaulieu sur Oudon	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Commune	Association des Parents d'Elève (APE)	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Subvention	Commune	Cyclo club belloudonien	150,00 €	250,00 €	150,00 €
Subvention	Commune	Le Squat des Vieux	2 100,00 €	2 650,00 €	2 500,00 €
Subvention	Commune	les Amis de l'Oudon	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Hors Communes	A.F.MTELETHON Coordination de la Mayenne	70,00 €	80,00 €	80,00 €
Subvention	Hors Communes	A.P..F. France handicap délégation de la Mayenne	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Hors Communes	Association Française des scléroses en plaques	50,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Hors Communes	ADMR Cuillé (fusion avec Méral)	1 306,00 €	1 281,00 €	700,00 €
Subvention	Hors Communes	Association Mains Tendue	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention	Hors Communes	ADSB COSSE QUELAINES - DON DU SANG	0,00 €	150,00 €	150,00 €
Subvention	Hors Communes	Épicerie sociale et solidaire "Coup de Main"	155,00 €	150,00 €	150,00 €
Subvention	Hors Communes	Jeunes Agriculteurs de la Mayenne "Terre en fête" Montjean 30 et 31/08/2025	0,00 €	2 450,00 €	500,00 €
Subvention	Hors Communes	Prévention routière 53	0,00 €	150,00 €	0,00 €
Subvention	Hors Communes	SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS France	0,00 €	100,00 €	0,00 €
Subvention	Hors Communes	UDAF Mayenne	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Adhésion	Hors Communes	Alliance des Beaulieu de France et de tous Pays	183,05 €	185,85 €	185,85 €
Adhésion	Hors Communes	CAUE de la Mayenne	100,00 €	110,00 €	110,00 €
Adhésion	Hors Communes	Fourrière Départementale de la Mayenne (SPA)	212,40 €	256,00 €	256,00 €
Adhésion	Hors Communes	Maison de l'Europe en Mayenne	0,00 €	75,00 €	0,00 €
Adhésion	Hors Communes	PASS'SPORT'ECOLES	104,00 €	111,00 €	111,00 €
Adhésion	Hors Communes	USEP 53 adhésion ligue des licenciés de l'union sportive de l'enseignement 1er degré	240,90 €	0,00 €	0,00 €
Adhésion	Hors Communes	CNRD concours national de la résistance et de la déportation	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Adhésion	Hors Communes	Polleniz	183,55 €	189,60 €	189,60 €
			6 984,90 €	8 868,45 €	5 762,45 €

Les dépenses afférentes seront imputées au **chapitre 65 article 65748** du budget de la Commune.

Décision :

A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	13	Contre	0	Abstention	1
------	----	--------	---	------------	---

6 : DELIBERATION 2025-020 – ENTRETIEN DE LA VOIRIE PROGRAMME POUR 2025

Rapporteur : Pascal LIVENAIS

Expose :

Comme chaque année, des travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie sont à prévoir.

Curage des fossés

TRAM TP	GRIMOUX	WTP
9 854,40 € TTC	6 968,73 € TTC	6 482,76 € TTC

La dépense afférente sera imputée au **chapitre 011 article 615231** du budget de la Commune.

Après avis et exposé de la commission voirie les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise WTP.

Point à temps

SECHE	FTPB
15 791,57 € TTC	16 344,72 € TTC

La dépense afférente sera imputée au **chapitre 011 article 615231** du budget de la Commune.

Après avis et exposé de la commission voirie les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise SECHE.

Travaux de voirie

	SECHE	FTPB	CHAZE
Généralités	344,07 €	450,00 €	
Route des Loges	57 878,42 €	46 925,06 €	92 430,40 €
Chemin Crottier	22 182,95 €	11 856,25 €	16 636,50 €
TOTAL HT	80 405,44 €	59 231,31€	109 066,90 €
TOTAL TTC	96 486,53 € TTC	71 077,57 € TTC	130 880,30 € TTC

La dépense afférente sera imputée au **programme 10036 article 2151** du budget de la Commune.

Après avis et exposé de la commission voirie les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise FTPB.

Décision :

A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	12	Contre	0	Abstention	2
------	----	--------	---	------------	---

7 : DELIBERATION 2025-021 – TARIF CAMPS ETE 2025

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Après rencontre avec le directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et consultation de la commission enfance jeunesse, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider les lieux et tarifs des camps d'été suivants :

Séjours	Période	Publics	Coût séjours / enfants	Prix QF < 1000 Enfants scolarisés à Beaulieu	Prix QF < 1000 Enfants non scolarisés à Beaulieu	Prix QF > 1000 Enfants scolarisés à Beaulieu	Prix QF > 1000 Enfants non scolarisés à Beaulieu
P'tit Galo La Ferté Macé	Du 15 au 18 juillet	6 – 8 ans	216,20 €	120,00 €	130,00 €	130,00 €	140,00 €
Aqua'Sport La Ferté Macé	Du 21 au 25 juillet	9 – 11 ans	259,33 €	145,00 €	155,00 €	155,00 €	165,00 €
Séjours	Période	Publics	Coût séjours / enfants	Prix QF < 1000 Jeunes habitant la commune	Prix QF < 1000 Jeunes hors commune	Prix QF > 1000 Jeunes habitant la commune	Prix QF > 1000 Jeunes hors commune
Nauti'Fun La Ferté Macé	Du 7 au 11 juillet	11 – 16 ans	219,53 €	120,00 €	130,00 €	130,00 €	140,00 €

Monsieur Antoine CORBEAU, ayant deux filles scolarisées à l'école et fréquentant l'ALSH, s'est retiré du vote.

Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

8 : DELIBERATION 2025-022 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION ANIMATEURS SAISONNIERS ETE 2025

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Afin de compléter l'équipe d'animateurs présents sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) il convient de procéder au recrutement de personnels saisonniers sur la période des différents camps.

Les besoins sont les suivants :

- ALSH du 7 au 11 Juillet 2025 : 3 animateurs saisonniers
- Camp du 7 au 11 Juillet 2025 : 1 Responsable de camps
- ALSH du 15 au 18 Juillet 2025 : 2 animateurs saisonniers
- Camp du 15 au 18 Juillet 2025 : 1 animateur saisonnier
- ALSH du 21 au 25 Juillet 2025 : 2 animateurs saisonniers
- Camp du 21 au 25 Juillet 2025 : 1 animateur saisonnier
- Sortie du 30 Juillet 2025 : 1 animateur saisonnier

Il convient donc de procéder aux recrutements suivants :

- 1 Directeur adjoint pour la période du 7 au 11 Juillet
- 1 Directeur adjoint pour la période du 21 au 25 Juillet
- 2 animateurs BAFA pour la période du 7 au 25 Juillet
- 1 stagiaire BAFA pour la période du 7 au 25 Juillet
- 1 animateur saisonnier pour la journée du 30 Juillet

A noter que s'ajoute à ces périodes, 1,5 jours de réunion de préparation (0.5 jour le 22/03 et 1 j le 24/05/2025).

Les animateurs seront recrutés via un Contrat d'Engagement Educatif et une rémunération en forfait journalier brut

- Animateur diplômé BAFA	66,00 €
- Animateur stagiaire BAFA	55,00 €
- Animateur non diplômé	55,00 €
- Directeur Adjoint BAFD ou BPJEPS	88,00 €
- Directeur Adjoint Stagiaire BAFD ou BPJEPS	77,00 €

Pour les séjours, s'ajoute un forfait brut de 20 € brut par nuitée.

Les montants ci-dessus sont à majorer de 10 % au titre des congés payés ; il est précisé que les animateurs sont recrutés en fonction des effectifs au centre de loisirs.

Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

9 : DELIBERATION 2025-023 – ACQUISITION MATERIEL POUR LES CAMPS ALSH

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Le matériel de camping nécessaire aux différents camps est endommagé, afin d'accueillir les participants dans les meilleures conditions, il convient de procéder à son remplacement.

Après échange avec les équipes de l'ALSH il convient de procéder à l'acquisition de :

- Toiles de tente de camping
- Structure pour cuisine

DECATHLON PRO	TRIGANO
1 995,00 € TTC	3 579,36 € TTC

Après avis et exposé, la Commission enfance jeunesse propose de retenir la proposition de l'entreprise DECATHLON PRO.

La dépense afférente sera imputée en section d'investissement au programme 10047 article 2158.

Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	12	Contre	0	Abstention	2
------	----	--------	---	------------	---

10 : DELIBERATION 2025-024 – ACQUISITION DE TENTES DE RECEPTION ET BARNUMS POUR LES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Vu le courrier co-signé des associations sollicitant la commune pour l'acquisition de matériel de réception,

Vu l'avis favorable de la commission vie associative en date du 27 mars 2025

Vu la réunion avec les associations de la commune en date du 27 mars 2025

Il est proposé l'acquisition de matériel de réception pour les différentes manifestations des associations à savoir :

- 2 Tentes de réception 12*6 M soit 72 m²
- 2 Tentes pliantes de 4*4 M soit 16 m²

Différentes entreprises ont été contactées

Tentes de réceptions

ALTRAD - MEFRAN	FRANCE BARNUMS
12 480,00 € T.T.C	4 889,10 € TTC

Il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise France BARNUMS.

La dépense afférente sera imputée en section d'investissement du budget commune au **programme 10047 article 2188**

Tentes pliantes

LPTENT	VITABRI	FRANCE BARNUMS Proposition 1	FRANCE BARNUMS Proposition 2
4 315,10 € T.T.C	6 194,34 € T.T.C	2 820,50 € TTC	3 448,10 € TTC

Il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise France BARNUMS proposition 2.

La dépense afférente sera imputée en section d'investissement du budget commune au **programme 10047 article 2188**.

Messieurs Anthony ROULLIER et Antoine CORBEAU, étant membres du comité des fêtes, n'ont pas souhaité prendre part au vote et se sont donc retirés.

Décision :

A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	7	Contre	4	Abstention	1
------	---	--------	---	------------	---

11 : DELIBERATION 2025-025 -POURSUITE D'UNE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A 4 JOURS

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les articles D.521-10 ; D521-12 du code de l'éducation,

Vu la demande de la D.S.D.E.N. de la Mayenne de se prononcer sur la poursuite d'une organisation du temps scolaire en 4 jours à l'Ecole de l'Oudon,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole en date du 24 mars 2025, approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,

Le conseil municipal décide :

- De déroger à l'organisation de la semaine scolaire à l'école de l'Oudon,
- D'approuver la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours pour une nouvelle période de 3 ans à compter de la rentrée 2025.

Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la délibération

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

12 : POINT DIVERS

- Panneaux d'affichage « Vente Parcelle Lotissement Beausoleil » : 3 panneaux sont en cours d'impression chez IDpub et seront installés dans le bourg, route de Montjean et route de l'Hommeau.
- Appel d'offres lotissement Beausoleil : il a été lancé le 24 mars 2025. Les entreprises ont jusqu'au 18 avril pour candidater. Les offres seront ensuite transmises à KALIGEO pour étude. La viabilisation des terrains est programmée second semestre 2025. Un prix au m² pourrait être arrêté en septembre-octobre 2025.
- Retour sur le repas des aînés à Ahuillé : très bons retours des aînés, 38 personnes présentes.
- AG du comité des fêtes le 11/04/2025, rendez-vous à la salle de la Moisson à 20h30.
- Fête communale du 1er mai 2025 : marché campagnard, randonnée pédestre, vide grenier et repas. La mairie offre le vin d'honneur, à l'issue de la randonnée.
- Commémoration du 8 mai 2025 : une gerbe de fleurs sera déposée par la Mairie et un verre de l'amitié offert.
- Passage des Boucles de la Mayenne sur la Commune le 30 mai 2025. Des signaleurs bénévoles sont sollicités pour la sécurité des différentes intersections. Le club de cyclo bellédonien a été sollicité.
- Montjeannaise verte juillet 2025 : Famille rurale sollicite l'entretien du chemin entre les Loges et l'Oresse.
- 25èmes rencontre Beaulieu de France les 14 et 15/09/2025 : Monsieur le Maire demande si en son absence un conseiller pourrait le représenter. Ces rencontres ont lieu dans l'Indre cette année.
- Projet de rénovation de la salle des fêtes : ce dossier demande un gros travail de préparation avant le lancement de l'appel d'offres. Une réunion des commissions CAO et Bâtiments sera à programmer pour la validation du dossier de consultation des entreprises.
- Projet « Construction Pavillon Locatif – Lotissement Le Coteau du Domaine » : étude en cours, 200 000 euros seront prévus au budget.
- Maison Locatif « Rue des sports » point sur les estimations financières des agences immobilières dans l'hypothèse d'une vente. Il est décidé de prévoir une 3^{ème} estimation.
- Circulation place des Anciens combattants : un habitant signale un mauvais aménagement de la Place des Anciens Combattants et propose ses services pour participer à la commission voirie. Les commissions sont constituées uniquement d'élus et ne sont pas publiques. Par ailleurs, la voirie est récente.
- Madame la Première adjointe signale que des véhicules et des vélos prennent le sens interdit autour de l'église.
- Demande d'une jeune d'être porte-drapeau au moment du recensement : se renseigner sur la possibilité d'être porte drapeau.
- La réunion d'information de Flower Technologie a eu lieu le 27 mars 2025. Un mail de synthèse de Flower Technologie a été diffusé aux élus cet après-midi pour connaître la suite donnée à ce dossier par la municipalité.

- Les travaux d'entretien du chemin La Foy viennent d'être réalisés sur 400 m. Ils avaient été retardés par les conditions météorologiques l'année dernière.

Prochaines réunions Conseil Municipal : 6 mai 2025, 10 juin 2025, 8 juillet 2025, 2 septembre 2025, 7 octobre 2025, 4 novembre 2025, 9 décembre 2025.

Séance levée à 23h14.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,